

Initiatives ministérielles

jeunes d'une image du sexe à laquelle ils ne devraient pas être exposés aussi tôt.

Certains verront peut-être des tendances conservatrices dans le socialiste que je suis. Il reste que la question préoccupe de plus en plus de gens. J'aimerais que mes collègues d'en face, ardents défenseurs du marché et de la déréglementation qui donnent libre cours aux pratiques des consommateurs et des entreprises ainsi qu'aux forces du marché, nous disent comment, en bout de compte, nous lutterons contre ce genre de pornographie. Les publicitaires et les faiseurs d'image, qui ont déjà carte blanche, pourraient obtenir encore plus de latitude grâce à la prolifération des technologies de télécommunications et au fait que les forces du marché sont élevées au rang des forces toutes puissantes, à cause de l'Accord de libre-échange et d'autres initiatives du même genre qui élèvent le marché à un rang qu'il n'avait jamais occupé auparavant dans la société canadienne, car nous tentions toujours de trouver un juste milieu entre les forces du marché, d'autres valeurs et d'autres façons d'envisager le monde.

Il y a contradiction entre le fait que les adeptes du libéralisme s'inquiètent des stéréotypes utilisés dans les manuels scolaires et le fait qu'ils défendent la pornographie. Je ne crois pas être en proie à cette contradiction, car je ne crois pas être partisan du libéralisme. Mais la contradiction existe, et je ne sais pas très bien qui le député citait lorsqu'il a lu un extrait du *Washington Post*, mais il me semble qu'il s'agissait de ce Hughes, qui a publié l'ouvrage intitulé: *Culture of Complaint: The Fraying of America* qui, soit dit en passant, est une longue tirade contre le politiquement correct, si cela vous intéresse, à gauche comme à droite.

Telle est la pire contradiction dans la mentalité politique de mes collègues à tendance conservatrice. Comment ces gens-là vont-ils encaisser l'incidence sur le marché et sur l'utilisation implicite de la sexualité et des images sexuelles pour vendre des produits? Notre société admire au plus haut point les vendeurs, les intervenants du marché, les personnes qui sont capables de bien vendre des choses et d'en vendre des millions. Ces personnes forment la crème de notre société. Trop souvent, cela se fait en exploitant la chose même que nous voulons restreindre lorsqu'elle se présente sous une autre forme, soit celle de la pornographie.

• (1830)

Lorsqu'on exploite la sexualité pour faire la promotion d'un produit, cela nous semble habile. On a su mettre au point une réclame qui assure une plus grande part du

marché. On a réussi. La valeur de ses actions ou de ses dividendes, je ne sais trop, a monté.

Je vous laisse réfléchir à cela. Nous sommes impatients de voir adopter le projet de loi et nous espérons qu'il aura l'incidence que tellement de députés espèrent sincèrement qu'il aura, à savoir qu'il réduira considérablement, s'il n'élimine pas totalement, la pornographie juvénile au Canada.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a neuf ans ce mois-ci je me portais pour la première fois candidat à des élections, et je me rappelle avoir pris la parole à une assemblée de militants conservateurs dans la ville de Niagara-on-the-Lake, qui fait partie de ma circonscription, et avoir déclaré que l'une des choses que j'espérais voir et à laquelle j'espérais contribuer lorsque je serais député à Ottawa, si je réussissais à me faire élire, c'était l'adoption de nouvelles dispositions législatives plus rigoureuses contre la pornographie. Je suis ravi aujourd'hui de constater après neuf ans que la Chambre des communes est sur le point d'adopter en effet de nouvelles dispositions plus rigoureuses contre la pornographie juvénile.

Je suis tenté de ne pas réagir à certaines des observations sectaires de mon collègue néo-démocrate, mais je lui dirai quand même une chose. Il pose une question bien légitime, je suppose. Il demande comment il se fait qu'il a fallu neuf années pour faire adopter un projet de loi de ce genre à la Chambre des communes. Je puis lui dire que ce n'est certes pas faute d'avoir essayé. Ce n'était pas faute d'essayer en effet de la part du député de Kitchener, ni de ma part ni de la part de mon parti.

C'est en 1985 que nous avons essayé pour la première fois de présenter un projet de loi à ce sujet. Il s'agissait d'un projet de loi général qui s'attaquait à tous les aspects de la pornographie. Le projet de loi me plaisait. Il me remplissait d'enthousiasme et j'étais heureux lorsque nous l'avons présenté à la Chambre des communes.

Nous le présentions en réaction, une réaction honnête, aux rapports dont on avait fait état à la Chambre, et en réponse aux particuliers et aux groupes qui nous avaient demandé de présenter un projet de loi sur la pornographie. Or, le projet de loi a été vertement critiqué par de nombreuses personnes et de nombreux groupes. Certains Canadiens éminents ont fait tout ce qui était possible à propos de ce premier projet de loi sur la pornographie. C'était l'une des premières mesures législatives dont je me suis occupé dans le domaine de la justice. Dans ma naïveté, j'ai pensé que nous n'avions peut-être pas cerné complètement la question et je me suis dit que si nous tenions compte des critiques au sujet du premier projet